

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le 2 février, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

Etaient présents : M. Bruno GROYER, M. Alain LABBE, M. Thibaut HENRION, M. Gilles DUQUENOY, Mme Chantal SOYER, M. Martin ALEMANN, Mme Patricia ANDRILLAT, Mme Emmanuelle BOUET

Absents excusés : M. Etienne GABARD et M. Jérôme GIRARDEAU

Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle BOUET

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 5 janvier 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

1. POINT SUR LES TRAVAUX 2022

Monsieur Bruno GROYER informe le conseil des travaux d'entretien et d'investissement envisagés en 2022 :

Travaux d'entretien :

- Problème d'écoulement des eaux à l'Humeau de Bray, au Monis pour un montant de 10 000 euros. Deux habitants sont concernés. Un devis a déjà été demandé.
- Toiture de la dépendance du presbytère : un devis est en cours d'élaboration.
- Réfection de la salle de bain du logement communal de Monsieur BOULARD suite à des problème d'humidité et de vétusté des équipements. Un devis est en cours de réalisation.
- Jardin de COCAGNE : travaux de plomberie et d'électricité.
- Chemins et fossés : 31 000 euros programmés en 2021, 2022, 2023. La commission Voirie se réunira le **mardi 8 février 2022 à 18h.**

Travaux d'investissement :

- Création d'un parking de 16 places près du cimetière pour un montant 12 200 euros TTC. Un devis a été proposé par l'entreprise ATP. Ce parking sera réalisé sur un terrain acquis par la Commune à Monsieur MAINGRET. Il conviendra de prévoir une interdiction de stationnement le long du cimetière en raison de son caractère dangereux.

Le conseil se déclare favorable à ces travaux à l'unanimité.

- Travaux à l'Eglise : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du seul monument ancien de la Commune et qu'il convient d'effectuer les réparations nécessaires pour consolider le bas de l'église.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera effectuée auprès de la Fondation du Patrimoine. Deux devis sont en cours de réalisation auprès des entreprises COCHONEAU et KIRSCH.

Tableau récapitulatif des travaux d'investissement :

<u>TRAVAUX</u>	<u>COÛT</u>
Cimetière (Aménagement tombes)	15.680 euros
Réfection mur cimetière	2.761 euros
Réfection mur Beville	1.844 euros
Restauration extérieure église	10.000 euros
Achat terrain cimetière (parking)	2.000 euros
Parking cimetière	13.000 euros
Plantation haies	6.000 euros
Chemins et fossés	31.000 euros
Informatisation écoles	4.700 euros
TOTAL	86.985 euros

2 . POINT SUR L'OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

Dans le cadre du plan France Relance, l'Education Nationale a lancé un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. La Mairie de Saint-Macaire a déposé un dossier pour équiper informatiquement la classe de CP-CE1. Son projet a été retenu sur une base de 3830 euros de dépenses subventionnées à hauteur de 2.565 euros. Le devis finalement retenu s'élève à 3.838.99 euros H.T soit 4.606,79 euros T.TC.

Le Conseil Municipal donne son accord au Maire à l'unanimité pour accepter ce devis et engager les dépenses sur le budget 2022 sans attendre la validation de celui-ci. Une délibération sera prise pour autoriser cette dépense.

3. POINT SUR LES PLANTATIONS DE HAIES :

Les plantations de haies sur 3200 mètres ont été réalisées. Monsieur Gabriel TAILLEE collectera les demandes de plantations pour la prochaine campagne en mars/avril 2022.

Monsieur Bruno GROYER précise que dans le cadre du projet « un arbre, une naissance » 4 arbres ont été plantés samedi 29 janvier 2022. Deux familles sur les quatre invitées étaient présentes.

4. POINT SUR LE BRÛLAGE A L'AIR LIBRE

Un arrêté préfectoral a été envoyé à la Mairie pour réglementer le brûlage à l'air libre. Dans son article 5, le brûlage pour les particuliers est toléré à des dates et heures précises sans générer de gêne pour les voisins. Il est préconisé de ne pas effectuer le brûlage de végétaux verts frais, séchage de 6 mois obligatoire.

La commission environnement est invitée à se réunir et à faire une proposition dans un délai d'un mois ou deux pour envisager un test au niveau de la Commune.

5. POINT SUR LES ABRIS-BUS

Il manque deux abris-bus, un aux Bouchettes et un au Monis (où le stationnement est difficile).

La commission environnement sera chargée de se renseigner sur les prix et de faire une proposition au Conseil Municipal, en se rapprochant de la Commune de VAUDELNAY qui vient de réaliser un abris-bus.

Il est proposé de soumettre ce point au Conseil Municipal d'avril 2022.

6. POINT SUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON CONFORMES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SPANC a transmis un rapport de 2 pages avec une liste des installations non conformes à la Commune pour 2021 faisant état de 152 installations d'assainissement individuelles. Sur ces 152, 105 sont non conformes dont 26 avec une priorité 1 comportant un danger important pour l'environnement avec risques sanitaires.

Il est proposé d'écrire un article dans le prochain bulletin municipal pour sensibiliser les habitants de la Commune sur la nécessité de se mettre aux normes pour limiter l'impact sur l'environnement par le SPANC.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Réunion « pacte de coopération entre SIVT et la CAF le 26 février à 9h30 au Puy Notre Dame concernant l'analyse du Territoire couvert par les 12 Communes du Syndicat Intercommunal du Val de Thouet.**
- 2- Extension aux Territoires Ruraux du dispositif « argent de poche » pour les missions citoyennes et responsabilisantes confiées à des jeunes pendant les congés scolaires au bénéfice de la Commune.**
- 3- Terrains à bâtir aux Bouchettes :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un couple souhaite acquérir deux terrains pour construire une seule maison. La Commune n'est pas très favorable puisque qu'il existe une OAP sur ces terrains.

Il est donc proposé d'adopter le principe de 7 lots pour 7 maisons.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe d'une maison par terrain et de ne pas réserver une suite favorable à la demande de ce couple.

4- Photos de vieilles maisons :

Un conseiller a retrouvé une série de photos anciennes de maisons du village. Il propose de créer un petit jeu dans le prochain bulletin municipal en demandant de trouver où sont ces maisons aujourd'hui.

5- Journal la « Topette » : présentation d'un journal pour les enfants 3 euros par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le prochain conseil est fixé au mercredi 9 mars 2022 à 20 h 15.

de BOUTRAY Pierre

GROYER Bruno

BOUET Emmanuelle

GABARD Etienne

GIRARDEAU Jérôme

DUQUENOY Gilles

SOYER Chantal

ANDRILLAT Patricia

HENRION Thibaut

LABBE Alain

ALEMANN Martin